

ESPÈCES EXOTIQUES *Envahissantes*

Une espèce animale ou végétale est qualifiée d'**exotique envahissante** ou d'**invasive** dès lors qu'elle est introduite dans un milieu hors de son territoire d'origine et qu'elle a des impacts négatifs écologiques, économiques et/ou sanitaires.

Les origines des invasions biologiques

Depuis qu'il a développé le commerce avec l'agriculture et l'élevage, l'Homme est devenu le principal vecteur de déplacement des espèces animales et végétales sur la planète, volontairement ou accidentellement.

Avec le développement des empires coloniaux et des flottes de commerce, les XVII^e et XVIII^e siècles marquent l'accélération et l'augmentation des introductions d'espèces exotiques.

À partir du XIX^e siècle, les jardins botaniques et d'acclimatation ont participé à la propagation de plus de 50% des espèces invasives.



Un phénomène qui s'amplifie et s'accélère en Europe.

Ces cinquante dernières années, ce phénomène d'invasion s'est développé de façon alarmante, favorisé par l'accélération des échanges internationaux et la multiplication des réseaux de transport, couplés à de multiples facteurs.

- Toutes liées aux **activités humaines !**
- Réchauffement climatique
- Dégradation des milieux
- Urbanisation
- Pollutions



ENTRE TERRE ET EAU, *Les plantes amphibies invasives*

Sur les berges et dans les milieux aquatiques temporaires, à la faveur des crues et des étiages, arrivent de nombreuses espèces exotiques adaptées à ces conditions de vie variables.

Championnes du développement rapide, elles entrent en compétition, de façon très inégale, avec les espèces locales. Le paysage des berges et des cours d'eau change alors du tout au tout...

Les jussies aquatiques ou terrestres?

Coutumières des milieux aquatiques, ces belles plantes échappées de bassins se sont à présent adaptées aux terrains plus secs. Elles sortent des fossés et des rivières pour gagner les bords des champs humides.

Se disséminant autrefois seulement par bouturage, elles se multiplient à présent également par leurs graines, faisant fleurir leurs corolles jaune-soleil sur tout le territoire français.

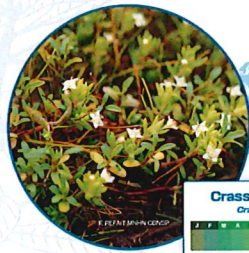
Les deux espèces de jussies (à grandes fleurs et rampante) font l'objet d'une réglementation française, au regard des dommages écologiques et économiques qu'elles entraînent en comblant le milieu aquatique par une forte production de «litière».



Jussie à grandes fleurs
Ludwigia grandiflora



Espèce réglementée



Crassule de Helms
Crassula helmsii

La Crassule

Cette plante effilée, qui peut atteindre jusqu'à 130 cm de long, se développe en tapis flottant dense et continu.

Se multipliant par fragmentation, en été, elle est facilement transportée par le courant qui l'amène des eaux stagnantes aux rives d'étangs qu'elle affectionne.

Le Myriophylle du Brésil

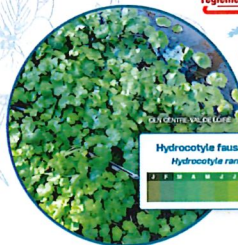
Encore peu répandu sur le bassin de la Loire, ce cousin des myriophylles autochtones en diffère par ses tiges qui se dressent hors de l'eau. Pouvant atteindre 3 à 4 m de longueur et 5 mm de diamètre, elles portent de très nombreuses feuilles immergées.

À croissance rapide, favorisé par des eaux riches en nutriments, il forme des tapis de verdure à la surface des zones stagnantes. La reproduction végétative par allongement et fragmentation des tiges est le seul mode de propagation connu de cette espèce.



Myriophylle du Brésil
Myriophyllum aquaticum

Espèce réglementée



Hydrocotyle fausse-renoncule
Hydrocotyle ranunculoides

L'Hydrocotyle fausse-renoncule

Plante à croissance très rapide : jusqu'à 20 cm par jour, elle décore de nombreux bassins de jardins. Capable de coloniser les fossés, les canaux, les étangs ou encore les lacs, elle dispose de tiges très cassantes lui permettant de se reproduire facilement par fragmentation.

Sa capacité à coloniser massivement et rapidement l'espace, entraîne une diminution de la quantité d'oxygène dissous dans l'eau.

LES HABITATS TERRESTRES

Revisités par de nouvelles espèces

Les champs, les forêts, les friches et autres milieux naturels terrestres, même s'ils sont inégalement colonisés, n'échappent pas aux mouvements de déplacement des espèces invasives.

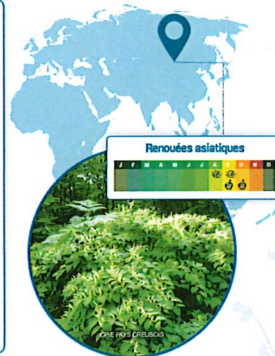
Si les prairies fauchées sont peu touchées, les milieux perturbés ou abandonnés, favorisent, en zone urbaine comme en zone rurale, l'introduction et l'extension des espèces envahissantes.

Les renouées asiatiques

Ces belles herbacées peuvent atteindre des hauteurs impressionnantes : jusqu'à 4 mètres de haut ! Omniprésentes en ville comme à la campagne, on les retrouve le long de cours d'eau et plus généralement dans les milieux perturbés : bords de routes, friches, talus, fossés, parkings... et jusque dans les cimetières. Elles forment des herbiers denses monospécifiques et libèrent des toxines dans le sol qui inhibent la germination et le développement racinaire des plantes autochtones.

Particulièrement difficiles à éradiquer, elles possèdent un système rhizomateux important qui leur permet de former des réserves pour passer l'hiver. Leurs tiges et leurs racines se bouturent très facilement : un fragment de quelques centimètres sera en mesure de régénérer une plante entière, elles sont alors disséminées par les transports de terre contaminée et le fauchage des bords de routes.

Introduites comme plantes ornementales, fourragères et mellifères, ces belles vivaces font partie des plantes invasives les plus problématiques : elles figurent au «top 100» mondial.



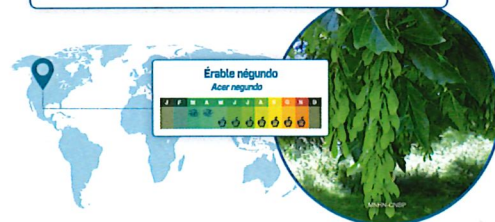
Les impatiens ou balsamines

Attrayantes avec leurs corolles pourpres, roses, blanches ou encore jaunes, formant des massifs denses et continus, elles colonisent généralement les milieux humides comme les bords de cours d'eau ou les zones alluviales et les zones déboisées. On les trouve également dans les fossés humides, les talus et les lisières de forêt.

Ces plantes annuelles se reproduisent essentiellement par production de graines qui, arrivées à maturité, sont dispersées par l'explosion des capsules qui les contiennent, les projetant jusqu'à une distance de 7 mètres. Chaque pied peut produire jusqu'à 2 500 graines capables de germer pendant 3 à 6 ans. Elles peuvent également se disperser par bouturage de tiges et des racines, qui comme les graines, peuvent être transportées par l'eau sur de grandes distances ; ces dernières ayant la capacité de germer dans l'eau.

L'Érable négundo

De plus en plus présent sur les rives des cours d'eau du bassin de la Loire, cet arbre peut atteindre 25 mètres de haut. D'une croissance rapide avec des capacités de drageonnement et une production importante de graines facilement dispersées par le vent et l'eau, cet arbre ornemental, échappé des parcs et jardins de villes, est un concurrent redoutable pour les espèces rivulaires autochtones.



D'autres espèces préoccupantes, couvrant une large gamme de milieux, envahissent les habitats terrestres :

Robinier faux-acacia

Paspale à deux épis

Raisin d'Amérique

Laurier palme

Vigne vierge